

qu'à prendre le téléphone, appeler le gérant de banque, il est au courant de la solvabilité de l'entrepreneur Thibault, comme il l'est de celle de l'entrepreneur Filiou et des autres entrepreneurs de notre région.

Monsieur l'Orateur, quand le ministre dit: «Nous n'avons demandé que ceux qui pouvaient présenter une stabilité financière» il ne rend pas service, actuellement, à nos petits entrepreneurs de Hull ou aux entrepreneurs moyens de notre région, de la ville de Montréal ou des autres endroits au Canada, et il le sait.

Alors, je dis qu'il y a eu une manigance politique dans l'octroi de ce contrat de démolition de la vieille ou ancienne Imprimerie nationale.

Et le ministre continue en disant:

...le gouvernement ne pouvait pas se permettre d'attendre qu'un entrepreneur se cherche des fonds...

Il peut savoir mon «pedigree» demain, en appelant mon gérant de banque, pour voir si mon commerce fonctionne à profit ou à perte, si j'ai la stabilité financière pour exploiter un commerce comme celui-là. Et quand on prend une compagnie comme la compagnie Thibault—je ne veux pas dire que la compagnie Thibault aurait dû avoir le contrat—je suis d'avis que la compagnie Thibault, comme les autres, aurait dû avoir l'occasion de présenter une soumission. C'est là l'injustice du ministère des Travaux publics du Canada, c'est-à-dire qu'on n'a pas permis à des Canadiens, à d'autres compagnies, de présenter une soumission, sous prétexte que nous n'avions pas le temps, qu'il fallait que ce soit fait trop vite.

Nous avons actuellement des preuves que n'importe lequel de ces entrepreneurs pouvait démolir la vieille Imprimerie nationale de la même façon qu'elle peut l'être présentement, et à un meilleur prix que le gouvernement paiera, à même les taxes de la population. Que le ministre nous donne maintenant les renseignements et nous dise pourquoi ces soumissions n'ont pas été rendues accessibles à tous les entrepreneurs du Canada.

• (10.10 p.m.)

[Traduction]

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le député a fait un plaidoyer intéressant en faveur d'un homme de Hull. Les faits relatifs à ce contrat sont plutôt simples, et ces renseignements sont à la disposition du public et de quiconque s'y intéresse dans le métier. Il est intéressant que l'homme dont le député parle n'ait pas cherché à faire une offre au ministère, bien qu'il ait su, comme tous les intéressés, que l'immeuble allait être démolir.

[M. Caouette.]

Des appels d'offres ont été lancés publiquement à six entreprises régionales de démolition qui ont toutes soumissionné. Je crois qu'on en a fourni les noms exacts. L'une a son siège à Hull, quatre maintiennent des succursales à Ottawa, et la sixième se trouve dans l'Ouest de l'Ontario. A mon avis, les offres faites et la moindre connaissance de cette industrie indiquent clairement que les six entreprises se livrent une âpre concurrence. Il ne s'agit pas ici d'amis à moi, car je n'en connais que deux; les autres ne sont pour moi que des noms.

Comme l'ancien immeuble de l'Imprimerie nationale, qui est assez considérable, a été construit à proximité de l'une des quelques routes reliant Ottawa et Hull, il n'y a qu'une façon de le démolir et l'on ne saurait recourir à la simple méthode du boulet de démolition. Il faudra l'abattre, déblayer l'emplacement et l'aménager en vue du stationnement nécessaire au spectacle «Son et Lumière» du centenaire, qui commencera vers la mi-mai de cette année. Cela fait partie des préparatifs concernant le projet. On aurait pu, selon l'usage, faire des appels d'offres par voie des journaux, mais on aurait ainsi retardé les préparatifs de plus de trois semaines, en tout cas de 23, 28 ou 29 jours.

M. Caouette: Oh, oh.

L'hon. M. McIlraith: Je déplore l'intervention du député. J'ai été assez courtois pour écouter ses observations sans l'interrompre. Serait-ce trop lui demander de me rendre la même politesse?

Il nous fallait songer aux mesures de sécurité que l'on renforcera et qui compteront certains aspects techniques en ce qui concerne la démolition de cet immeuble. Il nous fallait également nous rappeler le délai d'exécution prévu. Les fonctionnaires du ministère ont choisi des entreprises qui étaient vraisemblablement le mieux équipées et le mieux en mesure de fournir rapidement la caution voulue, et ils les ont invitées à présenter leurs soumissions. Les six entreprises en cause ont fait des offres variant de \$92,000 à \$119,000, et le contrat a été immédiatement adjugé au plus bas offrant.

M. Caouette: Ce n'est pas une réponse.

L'hon. M. McIlraith: C'en est une. Je regrette que le député ne comprenne pas qu'il s'agisse là d'une réponse précise. Qu'il me soit permis de revenir aux remarques que le député a faites touchant l'origine ethnique des gens qui ont présenté des soumissions. On a invité à soumissionner les entreprises qui s'adonnent à ce genre de travail, sans poser la